

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78138  
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Z.A.E.C.  
ALIENATION DE TERRAIN AU  
PROFIT DE M. LE GALLO Marc

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 25

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE  
19 DEC 1978  
DÉLIBÉRATION EXECUTOIRE  
Art. 46 du C. A. M.

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*  
le *vingt neuf septembre* à *18* heures *30*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BRÔTREAU, TAP, PELLETIER, CABAL

formant la majorité des memores en exercice.

Représentés : MM. *POUGET par M. LIS* *DUFELL par M. MAURELLET*  
*POUMAILLOUX par Me DUFOUR* *VIAUD par M. PAPEAU*  
*COLLE, par M. TETARD* *Mme TACQUET par M. BUJARD*

Absents : MM. *MONTRON, BERLAND*

M. *PELLETIER* a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la zone d'Activités Economiques Complémentaires (Z.A.E.C.)

M. LEGALLO Marc, Pâtissier demeurant 44 Bd de la République à ROYAN, vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain cadastrée section CI, au lieudit "La Robinière" pour une superficie de 1.960m<sup>2</sup>.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 27 Septembre 1978, le prix de cession fixé à 25 F. H.T. le mètre carré, soit un montant global et forfaitaire de 49.000 F.

M. Le GALLO s'est engagé à régler la moitié de cette somme soit 24.500 F. comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir et l'autre moitié soit 24.500 F. avant le 31 Septembre 1979 dernier délai avec intérêts au taux légal à compter du 27 Septembre 1978 date de la promesse d'achat.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. LE GALLO Marc

Vu l'avis des commissions Urbanisme & Construction, Equipement et Environnement, Travaux, et des Finances réunies respectivement les 25 et 26 Septembre 1978,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la ZAEC.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. LE GALLO Pâtissier, demeurant 44 Bd de la République à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de MILLE NEUF CENT SOIXANTE METRES CARRES (1.960m<sup>2</sup>) cadastrée section CI, au lieudit "La Robinière" moyennant le prix global unitaire de 25 F. (vingt cinq francs) le mètre carré H.T., soit un montant total global et forfaitaire de QUARANTE NEUF MILLE FRANCS (49.000 F.), la moitié de cette somme soit VINGT QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS (24.500 F.) sera réglée au comptant, l'autre moitié soit VINGT QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS (24.500 F.) sera réglée avant le 31 Septembre 1979 dernier délai avec intérêts au taux légal à compter du 27 Septembre 1978 date de la promesse d'achat.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me PAGEOT, Notaire à ROYAN.
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Supplémentaire 1978, chapitre 908 art. 2100 (report 1977).

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits  
Ont signé au registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

Adjoint Délégué,



M. LACHAUD.

V I L L E de R O Y A N

URBANISME ET CONSTRUCTION

ZONE D' ACTIVITES ECONOMIQUES COMPLEMENTAIRES

## PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, LE GALLO Marc, pâtissier demeurant 44 Bd. de la République à ROYAN,

prends l'engagement par les présentes, d'acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN, une parcelle de terrain dans la Zone d'Activités Economiques Complémentaires, cadastrée Section C.I. au lieu dit " La Robinière ", pour une superficie d'environ mil neuf cent soixante mètres carrés ( 1 960 M<sup>2</sup>), au prix unitaire de vingt cinq francs (25 Frs hors taxes le mètre carré.

J'accepte la dite acquisition moyennant le prix global et forfaitaire de quarante neuf mille francs ( 49 000.- Frs ).

M'engage à payer la moitié de cette somme, soit vingt quatre mille cinq cents francs ( 24 500 Frs ) comptant, à la signature de l'acte authentique à intervenir, et l'autre moitié, soit vingt quatre mille cinq cents francs ( 24 500 Frs ) avant le 31 septembre 1979 dernier délai, avec intérêts au taux légal, à compter de la date de la présente promesse d'achat.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du notaire et du géomètre.

Fait en cinq exemplaires ( 5 ) à ROYAN, le 7. septembre 78



VU

pour être annexé à la délibération  
du 29 SEPT. 1978

exécutoire (Art. 46 du CAC).  
Rochefort, le 19 DEC. 1978

Le Sous-Préfet

Lucien CREISSEL



29 SEP. 1978

Pour le Maire  
Adjoint Délégué

André LACHAUD